

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU PROGRAMME D'AMELIORATION DES FORETS COMMUNALES

37X05

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre du Programme d'Amélioration des Forêts Communales pour la réalisation de la réfection d'une piste forestière au lieu-dit RAVIN de BOURBON.

En effet, les fortes intempéries de 2004 ont rendu totalement inutilisable le seul accès carrossable du piémont nord de l'autoroute A 55 à l'espace forestier communal.

Vu sa situation et son utilisation par les services de secours, il est prévu de remettre en état cet accès sur 430 mètres linéaires. Le coût de cette opération, maîtrise d'oeuvre comprise, s'élève à 31 180,00€ H.T.

Ce dispositif prévoit une participation à hauteur de 50% du montant hors taxe, soit 15 590 €.

Le Conseil Municipal ,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ,

Vu le Budget Principal 2005 de la Commune, notamment les crédits inscrits en section d'Investissement

Vu les dispositifs d'aides aux actions environnementales aux Communes mis en œuvre par le Conseil Général ,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser les travaux

Et après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : D'approuver la demande de subvention au titre du programme d'Amélioration des Forêts Communales.

Article 2 : De solliciter du Département des Bouches du Rhône l'aide financière au taux maximum , dans le cadre des crédits alloués au titre du programme d'Amélioration des Forêts Communales.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

SE PRONONCE comme suit :

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 5 avril 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Docteur J. COUPIER